



Communiqué de Presse

L'avenir du processus de Bologne est compromis par des conditions de travail inadéquates et le statut précaire des employé·e·s du secteurs

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) éprouve de vives inquiétudes quant à la mise en œuvre du Processus de Bologne ainsi que l'avenir de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Le Communiqué de Paris, qui sera adopté par la Conférence ministérielle de Paris, ce jeudi 24 mai 2018, s'attachera à garantir que des « valeurs fondamentales » telles que la liberté d'expression, l'autonomie institutionnelle, les libertés académiques, l'indépendance des syndicats d'étudiant·e·s et la libre circulation des étudiant·e·s et du personnel, continuent à faire partie intégrante de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES).

Toutefois, les organisations membres du CSEE font très souvent état^[1] d'un manque accru de soutien et de valorisation des employé·e·s de l'enseignement supérieur. « *Nous regrettons de constater qu'en Europe, des menaces pèsent encore sur la liberté académique des employé·e·s du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, et que les enseignant·e·s et les chercheuse·eur·s continuent à faire face à une dégradation de leurs conditions de travail et de vie, notamment le gel et la diminution des salaires* », affirme Susan Flocken, Directrice européenne du CSEE, en amont de la Conférence ministérielle de Paris.

Dès lors, nous lançons un appel ([cliquez ici](#)) aux ministres afin qu'ils assurent des changements structurels dans l'enseignement supérieur et la recherche visant à soutenir au mieux les enseignant·e·s et les chercheuse·eur·s, et ce en vue de garantir l'avenir du Processus de Bologne. Dans cet appel ainsi que dans notre rapport ([cliquez ici](#)) publié à l'attention des ministres, nous vous présentons quatre revendications clés pour garantir **l'avenir du Processus de Bologne** et pour:

1. une meilleure protection des **libertés académiques**, considérées comme l'une des **valeurs fondamentales** du processus de Bologne ;

2. l'importance d'accroître les **investissements publics de base** dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
3. la nécessité de garantir un **environnement de travail collaboratif pour le personnel**, notamment une sécurité accrue de l'emploi et des conditions de travail ;
4. une meilleure **reconnaissance de l'enseignement** dans l'enseignement supérieur.

[1] CSEE – FSESP : [Salaires dans le secteur public : les travailleurs/euses continuent de payer le prix de la crise, 2017](#)

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 132 syndicats de l'enseignement et 11 millions d'enseignants dans tous les pays d'Europe, dont 4,2 millions d'enseignants dans l'UE, tous niveaux d'enseignement confondus. Le CSEE est un partenaire social de l'éducation au niveau de l'UE et une fédération syndicale européenne affiliée à la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la Région européenne de l'**Internationale de l'Éducation**, la fédération mondiale des syndicats d'enseignants.

Adresse e-mail : secretariat@csee-etuce.org
Téléphone : +32 (0)2 224 06 92

Ne répondez pas à ce courriel.
Pour vous désinscrire de cette liste d'envoi cliquez sur ce [lien](#)

Si vous souhaitez soutenir le CSEE dans son travail, [transférez cet e-mail](#) à vos amis et collègues.

Vous pouvez vous inscrire à cette liste d'envoi du CSEE en visitant [la page d'accueil du site du CSEE](#).

[Click here to unsubscribe](#)